La crise viticole et le Nord

La délégation de la Fédération des Sociétés Agricoles du Nord sera reçue vendredi prochain, à trois heures, par la sous-commission interparlementaire des sucres et des alcools. La délégation des distillateurs de grains sera reçue immédiatement après.

Un garçonnet broyé dans une usine

A SAILLY-LEZ-LANNOY

Un très grave accident s'est produit dans la soirée de mardi, dans l'établissement de M. François Lejeune, industriel au hameau du Robiseau. Voici dans quelles circonstances. De retour de la classe, vers six heures et demie, le fils de M. Lejeune, le petit Valère, âgé de 9 ans, était entré dans l'atelier de tissage afin de souhaiter le bonsoir à son père. Tout à coup l'enfant avisant un tas de déchets ne trouva rien de mieux pour se distraire que de gravir jusqu'au sommet. Malheureusement l'idée lui vint d'enlever du fil qui se trouvait enroulé sur l'arbre de transmission, grave imprudence, car l'enfant ayant eu le bras embarrassé dans une touffe de déchets, fut emporté dans le mouvement de rotation de la machine.

A ses cris, le père s'élança vers le moteur qu'il arrêta en un instant. Cependant l'enfant avait tourné autour du mécanisme pendant plusieurs minutes.

Il fut retiré de sa position critique dans un bien triste état. La tête et les membres étaient en marmelade. M. le docteur Lamotte, de Willems, fut requis sur-le-champ. Les soins les plus intelligents ont été prodigués au petit infortuné.

Le lendemain matin une consultation a eu lieu entre les docteurs Lamotte, Coubronne d'Hem, et Martelle de Lys-les-Lannoy.

On ne pourra se prononcer avant une dizaine de jours sur les conséquences de ce pénible accident.

LA TRIPLE NOYADE DU CANAL

à Cambrai

Malgré des recherches actives le corps de la petite Louise Méreaux, âgée de 5 mois, noyée dans les terribles circonstances que nous avons relatées, n'a pu encore être retrouvé. Mme Méreaux et son fils Louis seront inhumés jeudi.

L'INCENDIE DE BERCK-PLAGE

(Nouveaux détails)

LES SAUVETEURS. — LES IMMEUBLES DÉTRUITS

A la liste des bâtiments incendiés que nous avons donnée hier, il convient d'ajouter un sixième châlet, *Les Bains*, propriété de M. Gaillon et l'Hôtel de France qui, plus gravement atteint qu'on ne l'avait dit tout d'abord est absolument perdu et devra être entièrement démoli. Il n'en subsiste plus pour ainsi dire que l'extérieur.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas eu d'accident de personnes à déplorer. Il ne s'ensuit pas cependant qu'aucun des sinistrés n'ait couru quelque danger.

C'est ainsi qu'une dizaine de voyageurs descendus à l'Hôtel de la Plage, durent s'enfuir sommairement vêtus ainsi que le personnel et Mme Deligny. M. Rica, maître d'hôtel qui était retourné dans sa chambre pour y reprendre une certaine somme d'argent qu'il avait oubliée dut descendre au moyen de draps qu'il lia bout à bout et qu'il s'attacha à la fenêtre ; il se laissa tomber sur un matelas posé à terre.

Une famille russe habitant le châlet *Mathilde* dut se sauver précipitamment en abandonnant tout ce qu'elle avait de plus précieux.

La famille Rodrigue composée de neuf personnes eut également toutes les peines du monde à échapper à la mort et ne put sauver du sinistre que quelques menus objets.

Nous avons signalé hier le dévouement des pompiers de Berck et de leurs officiers MM. Jules Clément, capitaine, les lieutenants Parmentier et Rivet et l'adjudant Calarme. Il convient de noter en même temps les pompes de Rang-du-Fliers-Verton, lieutenant Lansoing, celles de la Sucrerie de Verton, de l'Hospice Maritime, amenées avec la plus grande célérité.

De courageux citoyens se sont comme toujours dévoués pour sauver du sinistre, ce qu'il était humainement possible d'en retirer. Il nous faut citer en première ligne, M. Calarme, entrepreneur et adjudant des pompiers et M. Hiesse, dessinateur à Berck, qui le premier aperçut les flammes et donna l'alarme et qui amenèrent les premiers dévidoirs sur les lieux du sinistre. M. et Mme Cornin, propriétaires de l'Hôtel de ce nom qui prévinrent en toute hâte les habitants des châlets. M. Cornin dut même briser un carreau à l'hôtel de Londres pour réveiller Mme Duflos et ses co-locataires qui dormaient profondément et qui, sans son intervention auraient couru le plus pressant danger.

Enfin le sapeur Arthur Bouville s'est fait particulièrement remarquer, en acceptant la dangereuse mission de grimper sur des murs branlants restés debout et d'y passer des cordes pour les démolir.

En outre de la Municipalité de Berck ayant à sa tête M. Quettier, maire et conseiller général, se trouvaient sur les lieux du sinistre MM. le Sous-Préfet et le Procureur de la République de Montreuil, les docteurs Calot et Ménard et de nombreuses autres notabilités.

Les causes de l'incendie sont demeurées inconnues. Il est toutefois constant, comme nous l'avons dit hier, qu'il s'est déclaré dans le sous-sol de l'hôtel de la Plage, un des plus importants de Berck-Plage, qui ne comprenait pas moins de 100 chambres et s'étendait sur une superficie de 2400 mètres carrés environ.

Environ quatre fois moins grand, l'hôtel de Londres n'en était pas moins un bâtiment d'une certaine importance. Il était particulièrement recherché par la clientèle anglaise. Ancienne propriété de Mme Drapier, il est exploité par Mme Duflos, d'Hendigneul et appartient actuellement à M. Desprè, hôtelier à Joinville-le-Pont (Seine-et-Marne).

Enfin l'hôtel de France était également un établissement très important, à l'angle de la rue du Calvaire. Son propriétaire, M. Becquart, de Paris, en avait l'exploitation à M. Landais. Il comportait une cinquantaine de chambres et, comme les précédents, était luxueusement meublé. Il peut être considéré comme perdu.

Ajoutons que le châlet Montplaisir appartenant à M. Degouy, d'Amiens, avait reçu l'an passé la visite de cambrioleurs.

L'émotion causée par ce sinistre est considérable à Berck et dans toute la région où, de mémoire d'homme, il ne s'en était jamais produit d'aussi important.

Le duel dans l'armée. — On connaît la campagne menée par M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, contre l'usage qui s'était introduit dans l'armée d'imposer le duel aux militaires qui s'étaient injuriés ou frappés. Il avait demandé au général Picquart s'il devait lui poser une question à la tribune. Mais le ministre de la Guerre est allé au devant et a déclaré à M. Maxime Lecomte qu'il aurait satisfaction par le circulaire que voici et dont nous avons déjà fait connaître les passages essentiels :

Le ministre de la Guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandants de corps d'armée, le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

31 mai 1907.

La question s'est posée de savoir si à l'occasion de différends survenus entre militaires, l'autorité a qualité pour intervenir et pour fixer même, le cas échéant, les conditions d'un duel.

J'estime que, dans ces circonstances, les chefs hiérarchiques n'ont ni à donner ni à refuser l'autorisation de se battre. Ils doivent surtout s'abstenir d'exercer une pression quelconque pour contraindre deux militaires à aller sur le terrain.

Si une altercation se produit dans le service ou à l'occasion du service, il suffit d'appliquer les dispositions en vigueur et de prononcer, pour régler le différend, les sanctions disciplinaires prévues. L'autorité militaire a le devoir d'y recourir.

Si le différend, au contraire, se produit en dehors du service, il ne s'agit plus que d'une affaire privée et chacun, dans ce cas, doit rester libre d'agir suivant sa conscience et suivant sa conception du point d'honneur sans cesser de rester, vis-à-vis de la loi et des règlements militaires, responsable des conséquences de son acte.

G. PICQUART.

Asile d'Aliénés d'Armentières. — M. le docteur Raviart, reçu professeur agrégé au dernier concours, vient d'être nommé médecin en chef de l'Asile d'Aliénés d'Armentières. Toutes nos félicitations à l'éminent aliéniste.

Ecole spéciale militaire. — Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux sont accordés par le ministre de la Guerre, sur la présentation des conseils d'instruction et d'administration de l'Ecole, conformément à la loi du 5 juin 1850. Ces demandes ne doivent être établies qu'en faveur : 1° Des jeunes gens admis à l'école à la suite du concours de 1906 et qui accomplissent actuellement dans les corps de troupe, l'année de service militaire, aux conditions ordinaires qui leur est imposée par la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée. 2° Des candidats actuellement sous les drapeaux qui seraient reconnus admissibles à la suite des épreuves écrites du concours de 1907 et entreraient à l'école, s'ils sont reçus définitivement en novembre 1907, après avoir accompli l'année de service préliminaire imposée par la loi. Elles seront établies sur papier timbré et remises avant le 15 juillet 1907 à M. le préfet du département dans lequel la famille de l'intéressé a élu domicile.

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1 Sur la jonction des interpellations de MM. Castelnau et Cochin à la discussion du rapport de la commission d'enquête sur les papiers Montagnini.

NORD. — ONT VOTÉ POUR : MM. Delontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Dron, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Leroy, Melin, Pasquat, Selle.

ONT VOTÉ CONTRE : MM. Cochin, Dansette, Groussau, Guilleis, Lamire, Plichon, Vandame.

S'EST ABSTENU : M. Delaune.

PAS-DE-CALAIS. — ONT VOTÉ POUR : MM. Bar, Basly, Delelis, Farjon, Lamendin, Morel, Rose, Vallée.

ONT VOTÉ CONTRE : MM. Dussaussoy, Ribot, Taillandier.

ABSENT PAR CONGÉ : M. Jonnart.

La Chambre a adopté par 395 voix contre 158.

2 Sur l'inscription du projet de loi sur les conseils de guerre après la discussion sur la crise viticole.

NORD. — ONT VOTÉ POUR : MM. Cochin, Dansette, Delontaine, Delaune, Dron, Groussau, Guilain.

ONT VOTÉ CONTRE : MM. Dehove, Delecroix, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Guislain, Lamire, Leroy, Melin, Pasquat, Selle.

PAS-DE-CALAIS. — ONT VOTÉ POUR : MM. Dussaussoy, Ribot, Taillandier.

ONT VOTÉ CONTRE : MM. Basly, Delelis, Farjon, Lamendin, Morel, Rose, Vallée.

ABSENT PAR CONGÉ : M. Jonnart.

La Chambre a adopté par 384 voix contre 142.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Hazebrouck. — M. Albert Faes contrôleur instructeur adjoint à la Compagnie, en passant quai de la gare, en face du buffet, a glissé et malheureusement que dans sa chute il s'est fracturé l'épaule gauche. Un repos de quelques semaines lui a été prescrit.

A Dunkerque. — Un ouvrier de la Société anonyme de manutention, M. Auguste Claeyman, demeurant 10, rue Carnot, est tombé hier matin, vers 10 heures, d'un wagon, le n° 11.927, qui stationnait en face du réfectoire populaire du quai des Hollandais. Claeyman qui était occupé à décharger des balles de laine lorsque l'accident se produisit, avait une grave blessure au crâne et le docteur Breynaert l'a fait transporter à l'hôpital.

— Un autre accident grave s'est produit à bord d'une grue flottante. M. Laridon, charpentier de navire, qui travaillait sur le ponton, fut atteint par la grue qui le serra violemment entre la flèche et le bord du ponton. Laridon, qui a été gravement contusionné aux côtes et aux jambes, a été transporté à l'hôpital, on craint des lésions internes.

INCENDIES

A Douai. — Mardi, dans la soirée, le lieutenant Halphen, du 15e d'artillerie, a fait une chute de cheval et s'est luxé l'épaule droite.

Pont-de la Deûle. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure et demie du matin, un violent incendie dont la cause n'a pu être déterminée, a éclaté chez M. César Sauche, cabaretier, route de Flers, et a détruit une salle de bal construite en bois, une musique automatique et des bancs.

Les pertes, qui s'élèvent à 5.000 fr., sont couvertes par une assurance.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Seclin. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Lucie Pontfort, fille de M. Pontfort, brasseur à Seclin, et de Mme Pontfort-Desclequement, avec M. Jules Lefebvre, de Caudry.

DEUIL

A Lille. — Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de 59 ans, de M. Louis Oyer, commis-greffier au Tribunal civil de Lille. Tous ceux qui ont connu M. Oyer ont pu apprécier son caractère affable et sa bonne humeur. Serviable et obligeant, il était unanimement estimé. Il comptait au greffe 40 années de bons et loyaux services dont 32 comme commis-greffier, fonctions qu'il remplit toujours avec tact et dévouement. M. Oyer, que la maladie avait contraint à abandonner son service depuis environ trois mois, a succombé hier matin, au milieu des siens. Nous présentons à la famille du défunt, sincèrement regretté par tout le personnel du Palais, nos bien vives condoléances.

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR

immédiatement et agréablement

PRENEZ

un BANYULS-TRILLES à L'EAU

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE

DEMANDER

un TRILLES à L'EAU

et exiger l'étiquette sur la bouteille

Dernière Heure

L'AGITATION CLÉRICALE

Paris, 5 juin.

Une propagande active et secrète est faite, ici, dans les associations cléricales, pour engager tous les jeunes catholiques à manifester en nombre imposant aux obsèques de la malheureuse victime du drame d'Aubervilliers dont nous avons parlé et à la suite duquel un membre du patronage a été tué. Ces obsèques auront lieu jeudi.

La réorganisation de la Sûreté

Paris, 5 juin.

La réorganisation des services de la Sûreté générale et leur transformation en service judiciaire sera faite sur la base suivante :

Il sera créé douze brigades régionales de police, composées chacune d'un commissaire-chef, de deux commissaires adjoints et de dix inspecteurs spéciaux, agents de recherches.

La nouvelle police fonctionnera dès le 1er juillet 1907.

INCENDIE D'USINE

Beauvais, 5 juin.

L'usine d'alcool Duissez, qui occupe une superficie considérable à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), a pris feu hier, à quatre heures de l'après-midi. En peu de temps, 20,000 hectolitres d'alcool ont été brûlés. Les dégâts s'élèvent à 250.000 francs.

UN KRACH A GAND

Gand, 5 juin.

La ville est en proie à une grande émotion à la suite d'un scandale financier qui vient d'éclater. A la suite de diverses rumeurs, MM. Wurth, procureur du roi, Hernssens, juge d'instruction, et Massart, greffier, ont fait une descente chez l'agent de change D..., dont les bureaux sont installés dans le centre de Gand. L'enquête a bientôt révélé un krach important dont le total dépasse 2 millions.

Des plaintes d'abus de confiance ayant été déposées, D... a été gardé à vue.

On cite parmi les victimes une comtesse qui avait chargé l'agent de négocier pour 1.200.000 francs de titres, elle n'a pu rentrer en possession des titres, ni de leur valeur. C'est elle qui a fait la dénonciation au Parquet.

L'associé de la firme de Bruxelles a été invité à se rendre à ses bureaux. La clientèle de la maison était surtout composée de couvents et de membres de la noblesse catholique. On compte parmi les perdants, des représentants des moines français immigrés en Belgique et ayant emporté de leur pays des capitaux considérables.

Si c'est pour en faire pareil usage, ces frocards auraient pu trouver en France de nombreuses Banques et banquistes allant à la messe, aussi habiles que les belges dans l'art d'escamoter la galette des dévots catholiques.

ROUBAIX

Destruction d'un magasin de peinture. — Mercredi, vers deux heures du matin, l'agent de police Palanchier Ernest retournait chez lui, au Hutin, lorsqu'il fut informé qu'un incendie venait de se déclarer dans le quartier. Retournant immédiatement sur ses pas, l'agent se précipita vers la place de la Fosse-aux-Chênes, pour faire fonctionner l'avertisseur. Très rapidement, les pompiers casernés se transportèrent rue Daubenton avec le départ attelé. A leur arrivée, le magasin de M. Julien Moulart, entrepreneur de peinture, demeurant au numéro 71, ne formait plus qu'un vaste brasier. Les flammes menaçaient de se communiquer aux cuisines des maisons Moulart et Landré. Bientôt attaqué de deux côtés à la fois par plusieurs lances, le feu diminua d'intensité et, après un quart d'heure, tout danger avait disparu. Le magasin renfermait une assez grande quantité de couleurs, essences, vernis et tout le matériel de travail. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 3.000 francs pour les marchandises et 2.000 francs pour le magasin, propriété de Mme Dujardin, rentière à Mouscron. L'arrière-cuisine de la maison de Mme Landré a également été détruite. La cause du sinistre est inconnue, mais des premières observations faites, il résulte que le feu a pris naissance dans le magasin de peinture, apposé à l'arrière-cuisine de Mme Landré.

Condamnation d'un soldat roubaisien. — Le soldat Laga, du 161e d'infanterie qui, le 4 avril dernier, étant ivre à la gare de Roubaix, insulta grossièrement et frappa d'un coup de pied dans le dos le sergent Péquart, a été condamné par le conseil de guerre du 6e corps, pour outrages et voies de fait envers un supérieur en dehors du service, à cinq ans de travaux publics, maximum de la peine.

Le drame de la rue de Soubise. — M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé, hier après-midi, Léon Reuminck qui se constitua prisonnier, mardi soir, au poste de permanence de Lille. L'inculpé a refusé de répondre et déclaré qu'il ne parlerait qu'en présence d'un avocat.

Le quart d'heure de Rabelais. — Mardi, vers 9 heures et demie du soir, les agents Locufier et Masquelier ont mis en état d'arrestation, dans la Grande-Rue, le nommé Geeraert Désiré, âgé de 25 ans, couvreur, demeurant rue du Tilleul, 293, qui, après avoir bu quelques verres chez M. Vanschoorisse, tenancier du café du Centre, angle de la rue Pierre-Motte et de la Grande-Place, s'était sauvé sans payer son compte. Geeraert, après avoir passé la nuit au violon du 3e arrondissement, a été conduit au parquet.

Charmante dame. — Les agents Gonce et Palanchier ont mis en état d'arrestation, mardi, vers 3 heures et demie de l'après-midi, la nommée Laviolette Hubertine, âgée de 21 ans, ménagère, demeurant rue du Parc, 11, qui, étant en complet état d'ivresse, avait brisé les vitres de l'épicerie-buvette Claeyssens Pauline, rue Vaucanson, 52, parce que cette dernière refusait de lui donner à boire, en raison de son état.

Une disparition. — Mardi, vers sept heures du matin, M. Alphonse Dewitte, 60 ans, sans profession, a quitté son domicile, rue Vallon, 22, en disant à sa femme qu'il allait se promener à Mouscron. Depuis, il n'est plus revenu. Voici le signalement de M. Dewitte : taille, 1 m. 63 ; cheveux et sourcils bruns grisonnants ; front découvert, nez gros, bouche grande, teint ordinaire. Vêtu d'un veston et gilet en drap noir, pantalon en drap gris, casquette noire avec visière vernie, bottines à élastiques.

Rupture du trolley. — Hier vers midi, le trolley s'est rompu rue Neuve, en face de l'épicerie Félix Potin, au moment du passage du tramway électrique allant à Lille. Les réparations ont été faites dans l'après-midi par le personnel de la Compagnie.

Cercle roubaisienne. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par la Cercle roubaisienne au profit d'une œuvre de bienfaisance :

3756	814	1467	615	1856	2215	2284
2243	734	2423	292	2279	1516	2099
2576	2937	1404	2032	1646	2057	2770
913	2003	2546	1092	1607	498	1960
519	2495	1165	2416	2278	140	883
116	2706	2798	1780	2241		

SAVON DU CONGO VICTOR VAISSIER

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers. — La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers de Roubaix, dont le siège est 172, rue des Arts, a, dans sa réunion générale extraordinaire du lundi 3 juin, décidé de doubler la cotisation et en même temps s'est vu dans l'obligation de supprimer l'indemnité accordée aux blessés, comme cela s'est fait dans tous les syndicats adhérents à la fédération régionale, en prévision d'un mouvement qui pourrait se produire au mois d'avril prochain. La nombreuse assemblée de ce jour (3 juin), pour marquer la pleine confiance en la personne des membres du bureau, leur a renouvelé le mandat en les maintenant dans leurs fonctions. La commission de ce bureau donne avis par la présente aux intéressés de la corporation, qu'elle se tiendra à leur disposition tous les lundis de 5 heures à 8 heures du soir, pour donner tous les renseignements utiles et nécessaires.

Les accidents

A l'usine. — Chez M. Paul Delmasure, laitier, rue du Caire, M. Alphonse Quatannens, 27 ans, cardeur, rue de Fort, 5, s'est fait une contusion du médius droit en voulant détourner une poulie entre le peigneur et le tambour. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Ch. Delebois et Walbaum, M. Arthur Leloug, 30 ans, emballeur, rue de la Gare, à Lys, s'est fait une plaie contuse étendue à la jambe gauche, en déchargeant un chariot. Vingt jours de repos.

— Chez M. Ed. Scamps, rue de Luxembourg, M. Hillewig Charles, 14 ans, apprenti-cordier, rue de Béthune, 25, s'est fait une plaie contuse du coude gauche, en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez M. Jules Christiaen, 390, Grande-Rue, M. Vanneeche François, 37 ans, débardeur, demeurant rue Magenta, 20, s'est fait une contusion du thorax, en tombant avec un panier de charbon. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

— Chez MM. Motte-Bossut fils, filateurs, boulevard de Mulhouse, M. Léon Piolla, 34 ans, rattacheur, demeurant boulevard de Belfort, 111, s'est fait une contusion du pied droit en tombant. Quinze jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, M. Robert Hautequet, 20 ans, homme de peine, demeurant rue de Rouen, 66, s'est fait une contusion du pied gauche. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez MM. Vanackère et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Racine, M. Jean Maertelaere, 67 ans, teinturier, demeurant 140 des Anges, cour Dupont, 12, s'est brûlé les doigts des deux mains en tirant une pièce. Vingt jours de repos. Docteur Delattre.

Réclame monstre aux Galeries Lilloises (Fêtes de Lille) : Mercredi 5, jeudi 6 juin : superbe prime aux acheteurs d'au moins 12 fr. 39769

Tournée Brasseur. — C'est le dimanche 16 juin, à 8 h. 1/2 du soir, que la tournée Brasseur viendra donner sur notre première scène, une représentation de « Triplepatte », l'immense succès parisien, le chef-d'œuvre comique de MM. Tristan Bernard et André Godfernaux. M. Brasseur tiendra le rôle principal du vicomte de Houdan.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Albert Valentin, quai de Gand, [illegible] — Suzanne Demarque, rue de la Vigne, c. Damerval, 9 — Louise Nassenne, rue de Lannoy, 185 bis — Raymonde De Meerschman, rue Lacroix, 187, impasse Beaufort, 7 — Louise Hoes, rue de Blanchemaille — Mathilde Pannecoecke, rue de Blanchemaille — Marcel Vanneste, boulevard de Cambrai — Lucien Bossuyt, avenue des Villas, c. Planchon, 4 — Madeleine Vanreust, rue de la Balance, 145 — Edouard Boterdael, rue des Longues-Haies, 80, c. Vroman.

DÉCÈS. — Valentine Foucart, 1 jour, boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 27 — Marie Levaugle, 34 ans, ménagère, rue Henri-Martin, c. Lernoud, 4 — Léopold Dieu, 74 ans, sans prof., rue de l'Hospice — Céline Chuffart, 18 ans, confectionneuse, rue de Rocroy, cité Dillies-Piat, 16 — Charles Vankeymeulen, 2 jours, rue Lafayette, 29 — Emile Grenier, 62 ans, bobineur, rue du Sentier, 17 — Constantin Defaman, 56 ans, laveur, rue de Blanchemaille — Rosalie Lodens, 74 ans, ménagère, rue Sully, 17 — Arthur Dedeyn, 41 ans, sans prof., rue Barbieux.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le conseil municipal tiendra demain vendredi 7 juin, à huit heures et demie du soir, sa deuxième séance de la session ordinaire de mai. Ci-dessous la désignation d'un certain nombre d'affaires sur lesquelles l'assemblée communale sera ou pourra être appelée à délibérer :

Jury criminel. — Désignation de deux conseillers par canton, pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste préparatoire.

Taxe militaire. — Liste des jeunes gens non imposés à la contribution mobilière comme ne jouissant pas de leurs droits et ne paraissant pas passibles de la taxe militaire pour cause d'indigence.

Acquisition d'un terrain appartenant à la Compagnie du Nord.

Ecole de filles, rue de la Fin-de-la-Guerre. — Construction de deux nouvelles classes.

Usine d'électricité. — Etablissement d'une nouvelle canalisation à l'effet de pouvoir fournir de l'énergie et de l'éclairage électrique à l'école pratique de commerce et d'industrie.

Police. — Règlement de deux pensions de retraite.

Sapeurs-pompiers. — Demande de liquidation de pension de retraite.

Budget des chemins vicinaux pour 1908.

Costumes spéciaux pour le traitement des gardes champêtres en 1908.

Cessions de terrains à la voie publique.

Réceptions de travaux et fournitures.

Crédits supplémentaires.

Soutiens de famille.

Rapports de commissions. — FINANCES. — Hospices. — Compte de 1906. Budget supplémentaire de 1907. Rapporteur, M. Masurel-Leclercq.

Bureau de Bienfaisance. — Compte de 1906. Budget supplémentaire de 1907. Rapporteur, M. A. Ducoulombier.

Compte administratif du maire et compte de gestion du receveur municipal pour 1906. M. Parsy, rapporteur.

Budget supplémentaire communal pour 1907. Même rapporteur.

Incendie dans une briqueterie. — Hier, à midi et demi, le poste-caserne des pompiers était prévenu téléphoniquement qu'un incendie venait d'éclater dans un hangar construit en bois et couvert de paillassons, à la briqueterie à fours continus de M. Masquelier, à la Croix-Rouge. Le départ attelé, suivi de la pompe à vapeur, partirent aussitôt pour le lieu du sinistre. Le feu avait pris rapidement d'assez grandes proportions. Il fut combattu à l'aide de dévidoirs branchés sur deux bouches d'eau et enrayé après une heure de travail. Une vingtaine de mètres du hangar ont été consommés. Les dégâts sont évalués à quelques milliers de francs, couverts par une assurance. A 2 heures et demie les pompiers et le matériel avaient réintégré la caserne de la rue de la Paix.

Mise au jour d'ossements humains. — Des ouvriers terrassiers au service de M. Lemarque, entrepreneur, occupés aux travaux d'édification du patronage laïque sur le terrain situé entre l'Ecole des Beaux-Arts et le Gymnase municipal, rue de Gand, ont mis au jour, hier après-midi, des ossements humains. Ces ossements proviennent de sépultures faites dans la chapelle des Récollets qui se trouvait à cet endroit. Les ossements recueillis et déposés dans une caisse ont été portés au cimetière principal du pont de Neuville par l'un des terrassiers qu'accompagnait l'agent Jules Bouche.

La fraude. — Les préposés des douanes du Touquet ont arrêté Désiré Mallet, 36 ans, rattacheur à Wattrelos lequel tentait d'introduire en fraude un ballot renfermant 42 kilos de café vert, valeur 118 francs. Le contrebandier a été, après rédaction du procès-verbal, remis à la gendarmerie pour être transféré à Lille.

Recensement des chevaux. — Dans sa séance d'hier, la commission de recensement des chevaux, juments, mulets et mules, a examiné 273 animaux. La commission terminera aujourd'hui ses opérations. 463 chevaux seront présentés à son appréciation.

Accidents de travail. — M. Jules Demvark, 40 ans, tisserand chez M. L. Deschepper, fabricant, rue de Calmont, s'est eu la main droite écrasée entre le cylindre et la mécanique de son métier à tisser. Plaie contuse de la face dorsale de la main et de l'annulaire. Docteur Diepa, 10 jours.

— M. Albert Delplanque, 22 ans, rattacheur chez M. G. Masurel-Leclercq, filateur rue de Calfecteur, s'est fait une entorse du pied droit en glissant sur un rouleau de fuseaux. Docteur Debuchy, 10 jours.

Inspection du Service des Sapeurs-Pompiers. — Nous avons entretenu nos lecteurs de la visite faite, dimanche dernier, à la Caserne des Sapeurs-Pompiers, par M. Mahieu, inspecteur départemental, et nous avons dit que celui-ci avait exprimé hautement sa satisfaction. M. le commandant Mahieu, inspecteur, a confirmé, dès le lendemain, l'impression qu'il a ressentie dans une lettre qu'il a adressée à M. Mourillon, lieutenant-commandant les sapeurs-pompiers de Tourcoing. Voici comment s'exprime M. l'inspecteur : « Je tiens à vous renouveler toute ma satisfaction « sur la façon vraiment remarquable dont s'est « comporté hier le corps des sapeurs-pompiers de « Tourcoing, au cours de la revue d'inspection « que j'en ai passée. Toutes vos équipes, rivalisant d'entrain, m'ont témoigné une agilité et un « esprit de discipline qui sont à votre honneur et « dont la Ville de Tourcoing peut, à juste titre, « être fière. J'ai été aussi très agréablement impressionné par la belle tenue de votre personnel et par l'excellent état d'entretien du matériel d'incendie dont il m'a été donné de constater l'utilisation si familière à chacun. J'ajoute « que tous les rouages administratifs en vigueur « dans votre subdivision et dont vous avez bien « voulu me donner tout le détail, témoignent du « vif intérêt que l'Administration et vous-même « ne cessez d'accorder à l'important service dont « la direction vous a été confiée. »

Epreuves de gymnastique utilitaire. — Le comité d'organisation s'est réuni au Lycée de Tourcoing, sous la présidence du proviseur, M. Salé, le mardi 4 juin. Les résultats définitifs des épreuves des 26 mai et 2 juin ont été homologués, après revision des notes, plusieurs totaux ont été modifiés, mais les changements opérés ne changent rien à la liste des candidats proclamés admis : d'ailleurs cette liste ne comporte pas de classement. Les membres des divers jurys donnent leur appréciation sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont été appelés à juger. Le comité est d'avis de faire parvenir aux membres directeurs de la Société des Sports populaires les desiderata formulés dans le but de rendre certaines épreuves plus démonstratives et de leur faire rendre le maximum de préparation utile. Cette partie de la séance a été particulièrement intéressante. Les diplômes seront délivrés à Paris le 30 juin, dans une grande fête qui aura lieu à la Sorbonne. Le comité décide, en principe, qu'une réunion sera organisée à Tourcoing dans le courant du mois de juillet, pour la remise des diplômes des candidats de la région. Les détails de cette réunion seront fixés ultérieurement. Avant de lever la séance, M. le proviseur exprime le regret de voir les enfants pauvres des écoles lésés par le mauvais temps, qui a empêché les spectateurs de se rendre à la fête organisée à leur profit.

Il se félicite du succès sportif des deux réunions du 26 mai et du 2 juin et termine en renouvelant ses chaleureux remerciements aux membres des divers jurys, qui l'ont secondé si affectueusement et si courageusement. La séance est levée à 5 heures 30.

Concerts publics d'été. — La Fanfare du Polat-Central exécutera le dimanche 9 juin à 5 heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants : Paris-Belfort, P. R., Farigoul ; Ouverture de Jeanne d'Arc, Verdi ; Fantaisie sur Mireille, Ch. Gounod ; Doux sourire, grande valse, Strauss ; Fantaisie Militaire, Meister ; Air varié de Concours, L. Mionlegne.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Capron Simon, rue Debuchy, 1 — Lefebvre Marie, rue du Fresnoy — Deprost Julia, rue Arago, 45 — Allamel Marthe, rue de la Paix, 19 — Poitiot Pierre, rue de la Mackellerie.

MARIAGES. — Entre : Bacleno Jules, domestique et Dhane Pauline, repasseuse — Villaeys Albert, représentant et Delgatte Céline, sans profession.

DÉCÈS. — Vanhée Auguste, 36 ans, rue Nationale, 122.

LAINES

Marché à Terme du 5 juin

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)

Juin	5.075	Décembre	5.875
Juillet	5.025	Janvier	5.75
Août	[illegible]	Février	5.725
Septembre	5.95	Mars	5.70
Octobre	5.925	Avril	5.675
Novembre	5.85	Mai	5.675

Tourcoing (4 h. 1/2)

Juin	5.075	Décembre	5.825
Juillet	5.025	Janvier	5.75
Août	[illegible]	Février	5.725
Septembre	5.75	Mars	5.70
Octobre	5.925	Avril	5.675
Novembre	5.85	Mai	5.675

Roubaix-Tourcoing. — Sans affaires.

SUINT

Matin et soir : inchangés.

ANVERS. — On a traité 55.000 k. — Tendance : Soutenue.

LILLE

Une église cambriolée

Des malfaiteurs visitent nuitamment l'église Notre-Dame-de-Réconciliation, au Faubourg des Postes

Tout au bout du Faubourg-des-Postes, rue du Transvaal, s'élève la petite église de Notre-Dame de Réconciliation. Le calme, l'obscurité qui l'enveloppent la nuit ont probablement encouragé les intentions mauvaises des rôdeurs qui s'y introduisirent dans la nuit de mardi à mercredi. Ce fut M. Gars, vicaire de l'église, qui, en y pénétrant, mercredi, vers 5 heures du matin, pour dire la messe, s'aperçut, le premier, du cambriolage. Des allumettes jonchaient le pavé, un chandelier était renversé, la petite veilleuse qui brûle devant l'autel était descendue de son support et éteinte. Immédiatement, il alla avertir le curé, M. Vennerbeck et tous deux ils inspectèrent l'église. Ils virent tout de suite qu'un carreau d'une fenêtre, à environ deux mètres du sol, avait été brisé et que l'ouverture ainsi pratiquée avait servi d'accès aux malfaiteurs.

De la terre couvrait les chaises proches et prouvait que toutes les précautions avaient été prises pour la sécurité de l'opération. Après avoir fracturé les troncs qui ne renfermaient que des sommes dérisoires, les visiteurs s'introduisirent dans les deux sacristies, qu'ils bouleversèrent de fond en comble. Dans les armoires, [illegible] furent [illegible] contenant [illegible] à terre. [illegible] renfermant que de médiocres [illegible] [illegible] fut dévalisé [illegible] [illegible] largement à contribution [illegible] [illegible] dite « chapelle », [illegible] se retrouva que la [illegible] « lunule », dont les [illegible] pour donner des bénédictions, [illegible] ces [illegible] vermeil. Tous les autres objets, [illegible] etc., avaient été enlevés [illegible] une statue avait été brisée. Le [illegible] de l'église Notre-Dame de Réconciliation [illegible] que si le vol proprement dit peut être estimé à 300 francs, les déprédations [illegible] font monter ce chiffre à près de [illegible] M. Rossignac, commissaire de police du [illegible] arrondissement, a ouvert une enquête.

Des habitants voisins de l'église ont rapporté que, vers une heure du matin, les chiens du quartier firent un vacarme inaccoutumé. Une femme dit également qu'à cette même heure, elle aurait vu de la lumière dans l'église. Ces dires fixent approximativement l'heure à laquelle les cambrioleurs opérèrent et pourront être de quelque utilité pour leur recherche qui est vivement menée. A rapprocher de ce cambriolage, le vol de six pigeons, commis la même nuit, à 100 mètres de là, chez M. [illegible], cabaretier, 47, rue du Faubourg-des-Postes.

UN COUVREUR TOMBE D'UN TOIT

rue des Rogations

Un accident, dont les conséquences seront peut-être mortelles, s'est produit, mercredi, vers 11 heures et demie du matin, rue des Rogations. Un ouvrier couvreur, M. Louis Coupet, 42 ans, depuis une quinzaine de jours au service de M. Goube, entrepreneur, 13, rue d'Esquermes, se trouvait à cette heure, sur le toit d'une maison de la cour Thévenart, à la hauteur de 12 mètres environ. Il était occupé à hisser de lourdes feuilles de zinc et un de ses camarades, M. Georges Booremans, dirigeait d'en bas l'ascension des matériaux. La lourde charge entraîna-t-elle l'ouvrier, ou bien perdit-il l'équilibre, étant mal assuré sur le toit ? On le vit chanceler dans le vide. Il vint d'abord donner sur un fil de fer tendu à deux mètres du sol, puis sur la tête de son camarade, ensuite il s'abîma sur le pavé. Les spectateurs de cette terrible chute se précipitèrent. M. Coupet perdait du sang par le nez, les oreilles et la bouche. Ses dents avaient été brisées et il les rendait avec des flots de son sang. On le transporta sur un lit, dans une maison voisine.

C'est là que M. le docteur Coorevits vint lui apporter les premiers soins. Il constata que le malheureux ouvrier s'était fracturé la jambe et le bras droits et qu'il portait, en outre, au front, un énorme trou. Pendant qu'on avertissait, avec le plus de ménagement possible, Mme Coupet, qui habite à Loos, rue Jules-Ferry, et est mère de six enfants, on transportait le blessé à l'hôpital de la Charité. M. Coupet n'a repris connaissance que vers quatre heures et demie du soir. Son état est très grave. On ne peut encore se prononcer sur la gravité de la blessure du front. S'il n'y a pas de fracture du crâne, mais simple contusion, on peut espérer sauver le blessé. S'il en était autrement, une issue fatale et rapide serait à craindre. Quant à M. Booremans, atteint par son camarade dans sa chute, il ne porte aucune blessure et en a été quitte pour une violente émotion.

La rougeole au 6e chasseurs

LE RÉGIMENT N'IRA PAS A SISSONNE

Nous avons annoncé tout dernièrement qu'en raison de l'épidémie de rougeole qui sévit au 6e chasseurs, le départ pour Sissonne avait été retardé. On nous apprend aujourd'hui, bien que l'épidémie soit en décroissance, que le 6e chasseurs, qui devait normalement quitter le huit juin prochain, n'accomplira pas ses tirs de guerre. Heureux de pouvoir assister aux fêtes de Lille, nos cavaliers sont aujourd'hui dans la joie.

AUTOUR DE LILLE

LANNOY. — Concert public. — Programme du jeudi 6 juin à 8 h. 1/2, Grande-Place. — Les Cadets d'Autriche, allégro militaire, G. Parès. — Lakmé, fantaisie, Léo Delibes. — Serments d'amour, valse, G. Allier. — La Reine Fiammette, conte dramatique, X. Leroux. — Le Petit Quinquin, marche, L. Mastio.

Sports et Jeux

AUTOMOBILISME

Le concours de véhicules industriels. — L'Exposition du Palais-Rameau à Lille.

L'exposition des véhicules industriels prenant part au concours militaire, et garés pendant la journée de mercredi au Palais-Rameau, à Lille a obtenu un vif succès. Pendant toute la journée de neuf heures à six heures du soir, le public est venu admirer les masses imposantes et pesantes, restées exactement, suivant le règlement, dans l'état où elles sont arrivées, poussiéreuses et [illegible] des routes parcourues. Il y avait exactement [illegible] voitures exposées.

A trois heures et demie, la musique du [illegible] d'infanterie est venue donner un concert, et son [illegible] [illegible].

A neuf heures du soir, les concurrents, les officiers qui suivent le concours, et les membres de l'A. C. N. ont été reçus à l'Hôtel de Ville, par la Municipalité.

[illegible] l'industrie automobile française.

Jeudi matin, à 7 heures, les véhicules ont quitté le Palais-Rameau, pour se rendre en convoi à la porte de Douai, où fut donné le départ officiel pour l'étape Lille-Saint-Quentin. Les voitures sont parties de minute en minute.

FINANCES

Paris, 5 juin 1907.

Le marché est en baisse sur tous les fonds d'Etat, et les valeurs industrielles. Notre Rente revient à 95.15. Les Russes perdent [illegible]

[illegible]